

Bulletin d'inscription 2011

Je soussigné Docteur

Adresse :

.....

Tél. : Fax : e-mail :

Portable :

Demande mon inscription à :

THEMES FPC

J'ai pris acte que l'AFORM ne pourra prendre définitivement en compte mon inscription que si j'ai fourni la totalité des pièces obligatoires et qu'elle ne pourra me délivrer mon attestation de présence que si j'ai assisté à la totalité du séminaire.

Je serais présent lors du (ou des) repas du midi le (ou les) jour(s) de formation :

OUI **NON** **Autre à préciser***

*** En cas de présence sur 1 des 2 journées de formation, lors des séminaires sur 2 jours indiquer la date du repas**

Ecrire la mention « *Lu et approuvé* »
Signature et cachet Professionnel

Conditions et pièces à fournir obligatoirement indiquées au verso du présent document

→ T. S.V.P.

Documents à fournir par le participant pour les formations OGC :

- Bulletin d'inscription renseigné
- Adhésion à l'AFORM de 30 € **obligatoire**
- Chèque de caution de 350 €
- Feuille de soins CERFA annulée / 1 feuille par formation

Documents à fournir par le participant pour les formations FAF

- Bulletin d'inscription renseigné
- Adhésion à l'AFORM de 30 € **obligatoire**
- Chèque de caution de 350 €
- Feuille de soins CERFA annulée / 1 feuille par formation
- Attestation URSSAF de versement « Contribution à un Fonds d'Assurance de Formation des non salariés » : celles des deux années précédentes sont acceptées (ex : pour les sessions de 2011, les attestations de 2009 ou 2010 sont acceptées)

Cas des remplaçants

- Bulletin d'inscription renseigné
- Adhésion à l'AFORM de 30 € **obligatoire**
- Chèque de caution de 350 €
- Attestation du ou des médecins remplacés sur papier à en tête indiquant les dates de remplacement ou double des contrats de remplacement signés comportant 30 jours de remplacement
- Document attestant que vous êtes en règle avec l'instance ordinale datant de moins d'un an comportant votre spécialité
- Une attestation sur l'honneur indiquant que vous exercez votre activité libérale à titre principal
- Et pour les formations FAF attestation URSSAF de versement « Contribution à un Fonds d'Assurance de Formation des non salariés » : celles des deux années précédentes sont acceptées (ex : pour les sessions de 2011, les attestations de 2009 ou 2010 sont acceptées)